



VILLE de RODEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 novembre 2017 à 17h00

L'an 2017, le vendredi 17 novembre, à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 10 novembre 2017, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30)

Mesdames ANTOINE Odette, AUGUY-PERIE Nathalie, BEZOMBES Martine, BONHOMME Claudine, BULTEL-HERMENT Monique, CAMPREDON Geneviève, CARLIN Marie-Claude, COLIN Laure, COMBELLES Chantal, CRANSAC Jacqueline, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, PUECH Madeleine, TAUSSAT Régine, VIDAL Sarah, Messieurs ALBAGNAC Claude, BARY Christian, BORIES Serge, CHAUZY Jean-Louis, COMBET Arnaud, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LEBRUN Matthieu, LIEGEOIS Patrick, MAZARS Michel, ROUQUAYROL Guy, SANCHEZ Aymeric, TEYSSÉDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (3)

Mme LABADENS Lucie a donné pouvoir à Mme HER Anne-Christine.
M. ANTOINE Gilbert a donné pouvoir à Mme ANTOINE Odette.
M. BESSIERE Pierre a donné pouvoir à M. FOURNIE Francis.

Conseillers absents et non représentés (2)

Madame LAUR Maité, Monsieur CENSI Yves

Nombre de Membres en exercice	35
Nombre de Membres présents	30
Nombre de membres excusés représentés	3
Nombre de membres excusés non représentés	2
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes Pour	33
Votes Contre	0
Abstention	0



Madame Sarah VIDAL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



DELIBERATION N° 17-179

**DROITS DE PLACE
ET AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Tarifs 2018**

Le Conseil municipal est amené à voter en fin d'année les tarifs à appliquer pour l'ensemble des autorisations d'occupation du domaine public et pour les droits de place afférents aux commerces non sédentaires (marchés).

1/ Foires et marchés

Conformément aux dispositions issues de l'arrêté municipal permanent N° AG 15-517 en date du 20 juillet 2015 portant règlement municipal des foires et marchés (article 11), il est proposé de réévaluer les montants des droits de place selon la grille jointe.

Il est proposé d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs.

Pour inciter les commerçants à rester présents à l'année sur les marchés, il est proposé de conserver une réduction de 10 % sur l'abonnement annuel par rapport à l'achat de tickets au coup par coup.

Enfin, il est également proposé d'augmenter de 2 % les tarifs relatifs aux marchés spécifiques (chrysanthèmes, sapins).

S'agissant du cas particulier des Marchés de Noël, compte-tenu de la nouvelle implantation des chalets sur la place Charles de Gaulle, des coûts supplémentaires de gardiennage sont à envisager. Pour absorber une partie de ce coût, il est proposé de réévaluer le coût de location de chaque chalet de 85 € pour la totalité de la période.

2/ Forfait électricité

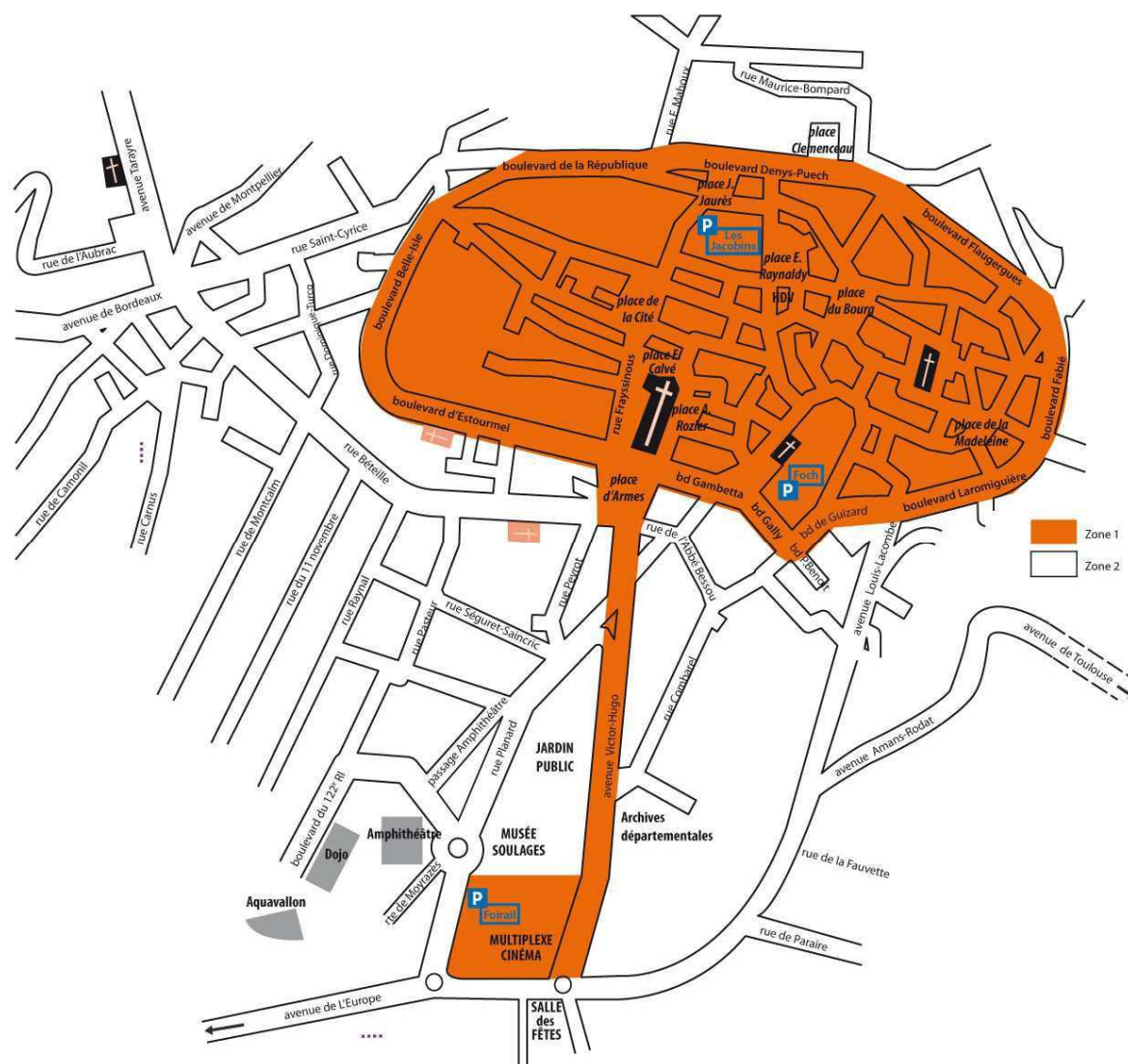
Les tarifs de fourniture d'électricité sont en augmentation régulière, il est proposé d'augmenter de 2 % le coût du ticket par marché et dans les mêmes proportions les abonnements électricité annuel et semestriel.

3/ Zonage pour la tarification des terrasses

S'agissant des occupations du domaine public constituées par les terrasses, il est proposé de conserver la distinction selon les 2 zones, définies comme suit :

Zone 1 : avenue Victor Hugo, place d'Armes, esplanade des Rutènes, parvis nord du Multiplex, l'ensemble des boulevards du tour de ville côtés pair et impair, ainsi que les rues comprises dans ce périmètre,
Zone 2 : toute la zone hors zone 1.

Il est proposé d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs relatifs aux terrasses.



4/ Occupations du domaine public

Il est proposé d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs relatifs aux occupations du domaine public.

5/ Tarifs de la Fête foraine

A la demande des forains, une nouvelle grille tarifaire a été déterminée en 2014, prenant en compte une part forfaitaire en fonction de l'activité (baraque ou manège) et en fonction d'une surface minimum d'occupation. La réussite des éditions 2015 et 2016 de la fête foraine est en grande partie due à la présence de manèges à sensation. Il est donc proposé d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs.

6/ Occupation du parking du Val de Bourran

Depuis 2015, il a été décidé la création d'un tarif forfaitaire d'occupation du domaine public, sur le parking du Val de Bourran, par plateau occupé par mois de neutralisation. Il est proposé d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs relatifs à l'occupation du Val de Bourran.

DROITS DE PLACE, DE VOIRIE ET TERRASSES - TARIFS 2018

Primeurs - Maraîchers - Producteurs	2017	2018
par ml (ou moins) et par ticket jaune	0,92 €	0,94 €
abonnement par marché par ml	36,82 €	37,56 €
Déballeurs et Marchands Forains	2017	2018
<i>Marchands forains avec étalage de marchandises</i>		
jour ordinaires par ml (ou moins)	0,92 €	0,94 €
jour de foire par ml (ou moins) et par jour	2,96 €	3,02 €
présents aux marchés - par an et ml	36,82 €	37,56 €
présents aux marchés - pour 6 mois et par ml	20,81 €	21,22 €
présents aux foires par an et par ml	11,02 €	11,24 €
<i>Marchands ambulants</i>		
par véhicule et par jour	9,89 €	10,09 €
par véhicule, abonnement annuel (44 demi-journées)	215,22 €	219,52 €
Marchés spécifiques	2017	2018
Marché chrysanthèmes par ml,	18,77 €	19,14 €
caution	102,00 €	104,04 €
Marché aux sapins par ml	13,57 €	13,84 €
caution	102,00 €	104,04 €
Marchés de Noël		
plein air par ml pour la durée du marché	31,21 €	31,84 €
en chalet pour la durée du marché	364,14 €	450,00 €
caution	102,00 €	150,00 €

Tarifs installation électrique	2017	2018
par marché (ticket bleu)	2,39 €	2,44 €
abonnement annuel	57,73 €	58,89 €
abonnement semestriel	29,68 €	30,28 €
Attractions foraines	2017	2018
Confiserie, manèges enfants, grosses attractions par m ² et par jour		
Baraque forfait	509,80 €	519,99 €
baraque moins de 58 m ² : forfait proratisé à la surface en m ²		
baraque plus de 58 m ² : forfait + 0,10€/m ² /jour		
Manège forfait	633,62 €	646,30 €
manège moins de 121 m ² : forfait proratisé à la surface en m ²		
manège de plus de 121 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour		
Attraction en "zone bleue"	357,00 €	364,14 €
Appareils et distributeurs automatiques pour la durée de la fête	72,83 €	74,28 €
Forfait caravane d'habitation principale pour la durée de la fête	67,63 €	68,98 €
Forfait caravane d'habitation secondaire pour la durée de la fête	35,39 €	36,10 €
Participation financière au branchement électrique	46,82 €	47,75 €
Cirques	2017	2018
Grands cirques (plus de 700 places)		
1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures	489,60 €	499,39 €
1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures	572,22 €	583,66 €
2 ^{ème} jour	296,82 €	302,76 €
Petits cirques (moins de 700 places)		
1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures	244,80 €	249,70 €
1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures	359,04 €	366,22 €
2 ^{ème} jour	98,94 €	100,92 €
Animation et spectacles divers	2017	2018
par m ² et par jour		
1 ^{er} et 2 ^{ème} jours	1,07 €	1,09 €
3 ^{ème} jour	1,58 €	1,61 €
arrhes correspondant à la moitié du droit de place		
Kiosque / Extension commerciale	2017	2018
Kiosque à journaux (prix forfaitaire au kiosque)	260,10 €	265,30 €
Extension commerciale permanente par m ² et par an	104,04 €	106,12 €
Etalage - stand de vente	2017	2018
Etalage, stand de vente, tout dispositif augmentant la surface de vente		
zone centre ville - par m ² et par an	41,62 €	42,45 €
zones hors centre ville - par m ² et par an	20,81 €	21,22 €
Sas d'entrée - par m ² et par an	15,61 €	15,92 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m ² et par an	15,61 €	15,92 €
Bacs à fleurs par m ² et par an	15,61 €	15,92 €
Cabines photographiques - par m ² et par an	41,62 €	42,45 €

Tout dispositif de réfrigération / congélation (machine à glaces...)	62,42 €	63,67 €		
Tout dispositif de cuisson (rôtissoire, crêpière, friteuse...)	62,42 €	63,67 €		
Tout dispositif type distributeur (confiserie, boisson...)	62,42 €	63,67 €		
Tout dispositif de présentation de carte postale	10,40 €	10,61 €		
Chevalets - portes menus	2017	2018		
Chevalets, porte-menus, tout dispositif informatif n'augmentant pas la surface de vente	gratuité	gratuité		
Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	2017	2018		
par véhicule ou matériel et par jour	15,61 €	15,92 €		
par véhicule ou matériel et par an	166,46 €	169,79 €		
Taxis par an	156,06 €	159,18 €		
Permission de voirie	2017	2018		
Forfait pour toute permission	13,53 €	13,80 €		
Redevance par jour et par m ² de chaussée ou de trottoir occupé	0,21 €	0,21 €		
Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé				
zones hyper-centre et centre	6,76 €	6,90 €		
zones boulevards et périphériques	3,12 €	3,18 €		
Travaux pour le compte d'un tiers	2017	2018		
Réfection d'un m ² de chaussée empierrée	23,97 €	24,45 €		
Réfection d'un m ² de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	57,22 €	58,37 €		
Réfection d'un m ² de chaussée d'enrobé	81,14 €	82,76 €		
Réfection d'un m ² de trottoir d'enrobé	55,08 €	56,18 €		
Réfection d'un m ² de tranchée sous accotement stabilisé	10,40 €	10,61 €		
Réfection d'un m ² de pavés	319,26 €	325,65 €		
Terrasses fermées (type véranda)	2017	2018		
Terrasses fermées et permanentes - par m ² et par an	104,04 €	106,12 €		
Terrasses ouvertes (y compris type barnum)	2017	2018		
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
Terrasses annuelles par m ² et par an	47,84 €	40,60 €	48,79 €	41,41 €
Terrasses saisonnières semestrielles - par m ²	23,97 €	20,81 €	24,45 €	21,22 €
Terrasses saisonnières Trimestrielles - par m ²	11,93 €	10,40 €	12,17 €	10,61 €
Salons et foires exposition Val de Bourran	2017	2018		
Parking chemin de Corniche par mois	1 040,40 €	1 061,21 €		
Plateau supérieur Val de Bourran par mois	4 161,60 €	4 244,83 €		
Plateau inférieur Val de Bourran	5 202,00 €	5 306,04 €		
Caution	2 080,80 €	2 122,42 €		
semaine supplémentaire par plateau	1 040,40 €	1 061,21 €		

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration Générale, le Conseil municipal par 33 voix pour :
- approuve les tarifs des droits de places et des autorisations d'occupation du domaine public pour l'année 2018,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÈDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30 novembre 2017
Transmise en Préfecture le 30 novembre 2017

Délais et voies de recours

En application des articles R 421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative :

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire soit à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département. »

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Droits de place et autorisations d'occupation du domaine public - Tarifs
2018

Date de décision: 17/11/2017

Date de réception de l'accusé 30/11/2017
de réception :

Numéro de l'acte : DEL2017179

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20171117-DEL2017179-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .1

Finances locales

Fiscalité

institution de taxe (4 taxes, TEOM, publicités, spectacles, autres ...)

Date de la version de la 19/04/2017
classification :

Nom du fichier : DEL2017179 Droits de place et autorisations ODP tarifs.pdf (012-
211202023-20171117-DEL2017179-DE-1-1_1.pdf)